



Colonie de fous de Bassan sur les falaises de l'île Bonaventure.

Musée de la Gaspésie. Fonds Hedley V. Henderson. P88/3/1/51

## **SUR L'ÎLE BONAVENTURE DE 1966 À 1969**

Yvan Lafleur

J'ai été impliqué dans les recherches sur les fous de Bassan de 1966 à 1969. J'étais à l'époque étudiant en biologie à l'Université Laval qui avait un contrat avec le Service canadien de la Faune pour tenter d'évaluer l'évolution de la colonie. Le travail a impliqué 3 étudiants (dont un à la maîtrise) et a été complété en 1971. J'ai travaillé sur l'étude de l'automne 1966 à l'automne 1968. Au début du projet au printemps 1967, John Paget n'était à l'île que sporadiquement et la surveillance de la colonie était assurée par JM Poulin et moi-même. On n'était pas assermenté comme garde-chasse. Aucun événement mettant en danger les oiseaux n'a été observé. Nous devions nous rendre à la colonie tous les jours et couvrir l'ensemble de la zone avec des nids. Cette opération durait au minimum 4 heures.

Au printemps 1968, j'ai été assermenté comme garde-chasse pour assurer la surveillance et la protection de la colonie et des oiseaux nichant sur le rocher Percé. Cette année-là, j'ai dû intervenir deux fois pour empêcher la réalisation de projets qui auraient mis en danger des oiseaux. Le premier a été de bloquer la production d'une prise de film qui

demandait à une personne de marcher dans la zone de nids et de prendre de jeunes oiseaux dans ses bras. J'ai discuté avec le réalisateur et il a accepté de ne pas faire cette séquence.

Plus tard dans la saison, la brasserie Molson avait donné un contrat à une compagnie de publicité pour réaliser un commanditaire qui impliquait le transport d'un piano, de quelques musiciens et d'une chanteuse sur le rocher Percé en pleine période de nidification. J'ai demandé au garde-chasse local de m'accompagner et nous sommes allés voir le producteur et le pilote de l'hélicoptère pour leur expliquer que cette opération était illégale et que, si le projet allait de l'avant, nous devrions saisir l'hélicoptère et engager des poursuites. Lorsque j'ai su que le projet était toujours en cours, j'ai appelé le garde-chasse local qui m'a dit que son patron lui avait dit de ne pas se mêler de ce cas. J'ai alors contacté mon patron au bureau régional de Québec qui n'était pas disponible. J'ai demandé de parler au directeur régional pour lui expliquer la situation et il m'a demandé de le rappeler dans 2 ou 3 heures, ce que j'ai fait. Il m'a dit que le sujet était très sensible (à cause de l'influence des deux compagnies impliquées), mais qu'il me remerciait pour mon intervention, car il avait contacté le Groupe Molson qui avait immédiatement ordonné de ne pas aller sur le rocher pour réaliser la publicité. J'ai reçu une confirmation par télégramme.

Mon assermentation comme garde-chasse est demeurée active pour la protection des oiseaux migrateurs ailleurs au Québec. En 1968, M. Paget était revenu vivre sur l'île, mais il ne se déplaçait presque pas et je ne l'ai pas vu à la colonie.

Au cours des années 1969 et 1970, c'est un autre étudiant qui a poursuivi les travaux sur la colonie, je ne sais pas s'il a eu la responsabilité de gardien. Après, je savais que David Brochet avait eu cette responsabilité.